

COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE
COURSE DE COTE REGIONALE DU COL DE VENCE
SAMEDI 12 & DIMANCHE 13 MARS

Règlement Particulier Course de côte du Col de Vence

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de cotes

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE VENCE CITE DES ARTS

Organise le **13 Mars 2011**, avec le concours de la ville de Vence une épreuve automobile, dénommée:

Course de Cote régionale du Col de Vence.

Cette épreuve compte pour :

- **la Coupe de France de la Montagne**
- **le Championnat du Comité Régional Automobile P. A .C A, Des Courses de Côte.**

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le visa n° 14 en date du **7 janvier 2011**

Il est enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° R22 en date du 12 Janvier 2011

ARTICLE 1 P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1 P.OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs

<i>Président :</i>	Philippe Navir	licence n° 3342
<i>Membres :</i>	Patricia Desmots	licence n° 4514
<i>Représentante Comité :</i>	Rosi Jaudel	licence n° 21159
<i>Directeur de Course :</i>	Robert Galli	licence n° 9206
<i>Directeur de course adjoint :</i>	Robert Richard	licence n° 44762
<i>Commissaires techniques :</i>	Philippe Prado	licence n° 56333
	Pierre Asso	licence n° 46813
	Jean Michel Audisio	licence n° 3344
<i>Relation concurrent :</i>	Jean Michel Hurez	licence n° 51594
<i>Responsable des Commissaires :</i>	Yvan Servelle	licence n° 160 882
<i>Chronométrateurs :</i>	Marie Christine Richard	licence n° 49 602
	Sandrine	licence n°
<i>Médecin :</i>	André Mailloux	licence n° 152 162

**AVEC L'AIMABLE PARTICIPATION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES COMMISSAIRES
DU COMITE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**

1. 2P. HORAIRES :

Ouverture des engagements :	le 07 Février 2011
Clôture des engagements :	le 07 Mars 2011 Le cachet de la poste faisant foi.
Publication de la liste des Engagés :	le 10 Mars 2011

1.3P. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES :

Obligatoires pour tous les concurrents au sommet du Col de Vence sur les parkings mis à disposition
Samedi 12 Mars 2011 sur le parking du Col de Vence qui se situe au sommet de 9h00 à 17h 00.

Les concurrents devront présenter :

- Leur permis de conduire
- La fiche d'homologation de leur voiture
- Le passeport technique de leur voiture.

➤ ***Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle.***

- *La présentation des licences est exigée aux vérifications ainsi qu'à toute demande d'un officiel pendant l'épreuve, en cas de non présentation de la licence et pour quelque motif que ce soit, une amende de 8 € sera perçue par l'organisateur.*
- *Les vérifications qui nécessitent un démontage seront effectuées au garage de Mr Simondi à Vence Tél : 04 93 58 01 21 (taux horaire de la main-d'œuvre : 45 € TTC)*

A l'issue des vérifications techniques, la liste des partants aux essais sera affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Dimanche 13 Mars à 17h30 sur le Parking des Vérifs Administratives (au sommet du Col de Vence)

1.4 P : ESSAIS CHRONOMETRES

Le Dimanche 13 Mars 2011 de 8H00 à 12H15.

Les horaires des d'essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

1.5 P : COURSE / HORAIRES

- Le Dimanche 13 Mars 2011

1^{er} Montée : De 13h30 à 15h30

2^{er} Montée De 15h 45 à 18h00

- Les « doubles montes » s'effectueront au début de chaque montée de course. La même voiture pourra être utilisée successivement.
- L'affichage des résultats provisoires se fera le 13 Mars 30 mm après la fin de la course au parc de départ.
- Le parc fermé d'arrivée se trouvera après l'arrivée lancée sur la route de course.
- La remise des prix aura lieu à 18 h 30 sur la route du col de Vence, Parking du ball-trap, 30mm après l'affichage des résultats définitifs. Les concurrents qui ne se présenteront pas à la remise des prix : perdront leur coupe

POUR DES RAISONS DE BUDJET, NOUS NE POURRONS PAS FAIRE UNE REMISE DE PRIX FINANCIERS

1.6 P : REUNIONS DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

- 1^{er} Réunion : le 12 Mars à 17h30
- 2^{ème} Réunion : le 13 Mars à 12h20 pour établir la liste des autorisés à prendre le départ de la Course
- 3^{ème} Réunion : le 13 Mars à l'issue de la Course

1.7P DISPOSITIONS PARTICULIERES.

- Les participants ne devront pas stationner sur la route de la course le samedi 12 mars pour des raisons de sécurité
- Pour le dimanche 13 Mars les concurrents stationneront au sommet du Col de Vence et descendront par groupe en convoi jusqu'au lieu de retournement (épingle du figuier)
- Seront admis dans la zone d'assistance, les véhicules munis d'un autocollant fourni par l'organisateur lors des vérifications.
- Les participants devront joindre avec l'engagement une feuille de renseignement sur la distance voulue dans la zone d'assistance.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de cote

ARTICLE 3P. CONCURRENENTS ET PILOTES

3.1 P : ENGAGEMENTS

➤ Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA VENCE CITE DES ARTS

1623 CHEMIN DU RIOU

06140 VENCE

3.2 P : FRAIS DE PARTICIPATION

➤ Les frais de participation sont fixés à 300 € réduits à 150 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

3.3P : ANNULATION PAR LES ORGANISATEURS

➤ Si quatre jours avant le début du meeting le nombre des engagements enregistrés est inférieur à 80 voitures les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

Les intéressés seront immédiatement prévenus de cette décision.

3. 4P : ANNULATION PAR LES CONCURRENTS

- Afin de prétendre au remboursement de son engagement déduit d'une somme forfaitaire de 10€ pour frais de dossiers, tout concurrent devra notifier de son forfait 24h00 avant le meeting :
 - PAR COURRIER à l'ASA Vence Cité des Arts / 1623 Chemin du Riou/ 06140 VENCE
- Ou
- PAR FAX au 04 93 24 24 08,.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENT

4.1P VOITURES ADMISES :

- Voir règlement standard des Courses de Côte.
- Le nombre de voitures admises est fixé à 150.

4.2P CARBURANT, PNEUMATIQUES, EQUIPEMENTS :

- Voir règlement standard des Courses de Côte

4.2.7 ECHAPPEMENT :

- Voir règlement standard des Courses de Côte

4.3P NUMEROS DE COURSE :

- Voir règlement standard des Course :

4.4P MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE :

- Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES :

- Voir règlement standard des Courses de Côte.
- Publicité obligatoire (non rachetable) sera précisée par additif
- Publicité optionnelle sera précisée par additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte Régionale du Col de Vence se déroule sur la D2 Route du Col de Vence.

La route sera fermée le Dimanche 13 Mars 2011 de **7h 00 à 12h 15 et de 13h 15 à 18h 00.**

Le Samedi 12 Mars s'effectueront les vérifications techniques et administratives au sommet du Col de Vence

MECANICIEN :

Des véhicules seront mis à disposition pour le transport du matériel (Du Parc d'assistance à la ligne de départ) nécessaire au pilote

FILE DE DEPART :

Route du col de Vence :

Rappel : les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet

6.2P. ROUTE DE COURSE.

- Le départ sera situé après la quatrième épingle suivie du long gauche dans le début de la ligne droite. Il sera matérialisé par une petite borne carrée se trouvant à droite en montant.
- Les concurrents prendront le départ pour une distance 1600 M.
- L'arrivée se trouvera 30m après l'épingle dite « l'épingle du ball-trap » matérialisée par l'arbre qui se trouve à droite en montant et au début du mur en béton qui se trouve à gauche en montant.
- Les concurrents qui auront passé la ligne d'arrivée pourront faire demi-tour sur des sur-largeurs qui se trouvent sur les abords de la route ou rentrer à leur assistance.

6. 3P. SIGNALISATION :

Voir règlement standard des courses de Côte.

6.4P. MODALITES DE RETOUR AU DEPART :

Les concurrents stationneront sur une file en position de départ pour rejoindre la pré-grille. (**Descente par la route de course**)

6.5P. PARC CONCURRENT :

- Le parc concurrent sera situé sur la route du Col de Vence.
- Les concurrents et leur assistance seront placés par groupe sur la route, toutes les voitures ouvertes se trouveront au début de la zone, les voitures fermées se trouveront au niveau de l'épingle de la cavetière.
- Le parc des concurrents sera muni de hauts parleurs pour appeler les concurrents par groupe pour prendre le départ.

6.6P.PARC FERME FINAL :

Voir règlement standard des courses de Côte.

Le parc fermé final est obligatoire (sous peine d'Exclusion).

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIEL :

Voir règlement standard des courses de côte.

- Les tableaux d’affichage seront placés au parc :
 - pendant les essais
 - pendant le délai de réclamation
 - après l’arrivée
- Un panneau affichera les temps de chaque concurrent à l’arrivée de la course
- Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leur seront opposables.
- Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part, des dispositions, ou des changements d’horaires, qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE :

Pendant la manifestation une permanence se tiendra :

- au départ le Dimanche 13 Mars assurée par Mr Servelle et Mr Marchand
- une relation radio sera mise en place
- Centre de secours le plus proche : Vence tel 18 ou le 04 92 11 21 11

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L’ EPREUVE

7.1 ESSAIS :

Voir règlement standard des courses de côte

- Il est prévu 2 Essais non chronométrés le dimanche matin de 8h 00 à 12h 15 sauf cas de force majeure
- Un essai est obligatoire.
- Tout concurrent se présentant au départ après 9h30 ne pourra prétendre qu’à un seul essai.
- La descente des concurrents pour le deuxième essai se fera entre 9h30 et 10h00.

Les horaires des essais de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d’être modifiés par la Direction de course ; les concurrents en seront informés.

7.2P. COURSE :

Voir règlement standard des Courses de Cote

- La compétition commencera à partir de **13h 30 le dimanche 13 Mars 2011**
- Elle s’effectuera en **deux montées**.
- Seul le **meilleur temps sera retenu** pour le classement (sauf cas d’ex aequo voir article 9)
- Les concurrents devront être sous l’ordre du directeur de course à partir de **13h 15 le dimanche 13 Mars 2011** sous peine de se voir refuser le départ.
- Procédure de départ : au feu tricolore.

7.3P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES :

Voir règlement standard des courses de côte.

L’échauffement des pneumatiques par tout moyen **est formellement interdit** dans les courses de côte régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES :

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P CLASSEMENT :

Voir règlement standard des Courses de cote.

- Le classement s’effectuera sur le meilleur temps chronométré parmi les deux montées de course
- Ex aequo : le classement sera effectué en tenant compte du meilleur temps effectué dans l’autre montée.
- Il sera établi :
 - un classement général
 - un classement par groupe
 - un classement par classe
 - un classement féminin

ARTICLE 10P.PRIX :

Remise des prix : des coupes seront distribuées à tous les participants présents

Un buffet froid suivra.